

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°14 Réunion du 09 mai 2025

Présidence : M. G. ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. V. CHAIX - J. GRAGLIA - C. CASTROFLORIO - Y. SIAD –
J. ALEXANDRE - A. MARY

Excusés : MM. F. ARNAULT - A. TALEB - L. CAPPATTI

Début de la séance : 19h00

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à MM. ADJENGUI Habib et CHABANE Loïc qui assistent à la réunion en tant que membre de la CDA.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour, après avoir approuvé le PV N°13 du 25 Avril dernier.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La CDA félicite M. AÏT OUZDI Rachid pour la naissance de son fils Jibril.

La CDA présente ses plus sincères condoléances à la famille d'Ahmed TALEB qui vient de perdre son beau- frère et lui apporte tout son soutien durant cette dure épreuve.

La CDA souhaite également un prompt rétablissement au frère de Claude CASTROFLORIO récemment hospitalisé.

La CDA félicite M. EL MEDDAH Malik pour sa réussite au concours de Jeune Arbitre Fédéral (JAF). Il représentera dignement le District de la Côte d'Azur sur tous les stades de l'hexagone. La CDA se réjouit également de la réussite de M. CRESTANI Maxime Varois, également reçu Jeune Arbitre Fédéral. De surcroît, la CDA félicite MM. TAULIER Florian (F4), LANTA Cédric (F5), et MERZOUG Bilel (F5) qui intégreront le groupe des arbitres Fédéraux seniors.

La CDA constate l'absence excusée de M. GENEIX Andréa dûment convoqué.

Lors des Finales Régionales U13 Pitch qui se sont déroulées à Cagnes sur Mer le weekend du 03 et 04 mai, quatre jeunes arbitres ont représenté avec sérieux le District de la Côte d'Azur. Il s'agit de Messieurs : BUSK SOUBLET Tomas, CASTELLANI Giona, LAMY MARTINOT Esteban, et MERICHE Adam. Ces quatre jeunes arbitres étaient accompagnés par M. ADJENGUI Habib, membre de la CDA et à la demande du Président de la CRA.

Vendredi 16 mai 2025 se déroulera au siège du district de la Côte d'Azur le test théorique de fin de saison pour tous les arbitres azuréens classés Ligue. Quarante- deux arbitres sont convoqués.

Mercredi 21 mai 2025 au siège du District se déroulera une réunion avec les stagiaires arbitres ayant réussi leur formation initiale en arbitrage (FIA) au cours de cette saison.

Jeudi 22 mai 2025 se déroulera une réunion avec les observateurs au siège du District de la Côte d'Azur.

Mardi 27 mai 2025 se déroulera une réunion afin d'entériner les classements des arbitres de District au siège du District de la Côte d'Azur.

La prochaine réunion plénière de la CDA se déroulera le vendredi 13 juin 2025 au siège du District de la Côte d'Azur.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Les dernières observations des arbitres classés D1, D2 et D3 se dérouleront ce weekend du 10 et 11 mai 2025.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

Le département désignations a effectué les nominations d'arbitres pour le weekend du 10 et 11 mai 2025.

La CDA a établi les désignations pour les finales des Coupe Côte d'Azur 2025.

Fin de séance : 22h00

Le Vice-Président :
M. ERMANI Gilles

Le Secrétaire de séance :
M. MARY Alexandre